

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/20-843-209 du 10/02/2020

**COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DES DECISIONS DE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. PEYRE - Tel : 04 42 91 75 73

Veillez trouver, l'arrêté modificatif, fixant la composition de la commission académique d'appel des décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année scolaire 2019-2020.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Composition de la commission académique d'appel de décisions de  
conseil de discipline des établissements publics locaux  
d'enseignement

**Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités**

**Rectorat**

**Vu** le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

**Service Vie Scolaire**

**Vu** le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

Dossier suivi par

Laurent Peyre

Téléphone

04 42 91 71 64

Fax

04 42 91 70 02

Mél.

ce.svs

@ac-aix-marseille.fr

**Vu** l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

**ARRETE MODIFICATIF**

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.

**Article 1 :**

Madame Véronique Iorio est nommée jusqu'à la fin de cette année scolaire, en remplacement de Madame Danièle Bonhomme, représentante suppléante des parents d'élèves PEEP, ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique de l'académie d'Aix-Marseille.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 janvier 2020

Bernard Beignier